

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

1. EPI : Protection auditive sur mesure.
2. Fabricant : INTERSON PROTAC
1 route d'Aubais
30111 Congénies
3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant : INTERSON PROTAC SAS
4. Objet de la déclaration : Passtop® N2 - Passtop® N3 - Passtop® N4



5. L'objet de la déclaration décrit au point 4 est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : Règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.
6. Références des normes harmonisées pertinentes appliquées ou des autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée : NF EN 352-2 :2003.
7. L'organisme notifié Aliénor Certification N°2754 a effectué l'examen UE de type (module B) et a établi l'attestation d'examen UE de type N°2754/2840/159/09/19/0959.

Signé par et au nom de : Rémy GARREL, Directeur Général INTERSON PROTAC

